

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

ABIDJAN le 14 Juin 1985

N° /MEFP/Douanes

Cir : B - 01 4

Objet : Application du nouveau
tarif des douanes
- Rectificatif à l'ordonnance
n° 85-172 du 05-03-85 SG TR
du 05-06-85
- J-OCI n° 12 du 02-03-85 P 134

II CIRCULAIRE N° 484 du 18/06/85

DIFFUSION GENERALE

Une erreur d'impression s'est glissée à la page 134 du Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire n° 12 du 8 mars 1985, qui a publié l'ordonnance n° 85-172 du 6 mars 1985 portant modification du tarif des douanes sur les droits d'entrée.

En conséquence j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble des Services et des usagers pour information et application immédiate les taux de droits et taxes applicables à la position 83-13-00.

Numéro de la nomenclature tarifaire et statistique	DP	DD	TVA
Au lieu de 83 - 13 - 00	20 %	5 %	TVO
Lire : 83 - 13 - 00	25 %	5 %	TVO

Le reste sans changement

Ampliations :

- Ministre de l'Economie et des Finance
- Ministre de la Défense
- Ministre de la Production Animale
- Ministre de l'Agriculture
- Ministre de la Santé Publique
- Ministre du Commerce
- Ministre de l'Industrie
- M. NICOLLE et LEMALI, H.E.F., Tour SCIAN
- Direction de la Prévision, Etudes Fiscales, Tour SCIAN
- Directeur de la SIVENG
- Directeur FITTEGA, BP 2509 ABIDJAN
- Chambre du Commerce
- Chambre d'Agriculture
- Chambre d'Industrie
- SCLEPEK, BP 5792 ABIDJAN
- Syndicat des Armateurs à la Pêche, 01 BP 14 ABIDJAN
- Syndicat des Industriels de C.I. BP 1340 ABIDJAN
- Syndicat des Transitaires
s/c SOCOPAO, BP 1297 ABIDJAN
- Secrétaire Général des FIE TRANSIT, 04 BP 546 ABIDJAN 04
- Projet SYDAM (M. FERREY)
- Secrétaire Exécutif de la CIDEAO 6, King Georges V Road.
PMB 12745 à LAGOS, NIGERIA
- Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole, 01 BP 1777 ABIDJAN 01
- Documentation D.G.D
- M. VITOUK ENA
- Direction Ecole des Douanes
pour information

